

ETRE PRISONNIER POLITIQUE PALESTINIEN

23.4.21 – Marie-Annick - AFPS 44

Le cas d'Ahmad Qatamish :

Ahmad Qatamish est un écrivain, journaliste, titulaire d'un doctorat de sciences politiques. Il est né en 1951.

Il est arrêté pour la 1^{ère} fois en 1969 et détenu quelques mois. Il a alors 18 ans.

Il est arrêté à nouveau 3 ans après, en 1972 et détenu 4 ans en détention administrative. Israël lui reproche son activisme avec le FPLP. (Front Populaire de Libération de la Palestine (mouvement de gauche, marxiste léniniste, créé par Georges Habache, en opposition à Yasser Arafat et l'OLP, mouvement interdit par Israël). Le mouvement comporte une branche étudiante.

Qu'est-ce que la détention administrative ? C'est une détention sans charges, sans jugement, souvent sans avocat, pour des durées de 6 mois renouvelables indéfiniment. C'est l'arbitraire et ça représente une grande insécurité pour détenu et sa famille.

il se cache ensuite pour éviter d'être arrêté à nouveau.

16 ans plus tard, en 1992, il est arrêté en présence de sa fille de 3 ans. Il subit torture et mauvais traitements pendant 100 jours d'interrogatoire : pressions psychologiques, isolement, privation de sommeil..... Il en parlera dans son livre « Je ne porterai pas votre tarboosh ».

Accusé d'être le leader du FPLP il répond qu'il n'est plus au FPLP. Pendant sa détention le service de renseignements israélien va l'accuser d'organiser des attentats depuis sa prison. Si c'était vrai, il est évident qu'il aurait été jugé et condamné à une lourde peine.

Il est alors placé en détention administrative pendant presque 6 ans . C'est la plus longue détention administrative de prisonnier politique palestinien à ce moment-là.

Il est libéré en 1998 suite à des campagnes internationales (ACAT, Amnesty,.... AFPS et Plateforme, et même des hommes politiques de gauche et artistes israéliens.)

Il est à nouveau arrêté 13 ans plus tard, en avril 2011.

A 2h du matin, 30 soldats israéliens font irruption dans sa maison en cassant les portes, pointent leur arme sur sa fille pour qu'elle téléphone son père qui n'est pas au domicile. Il doit venir sinon ils arrêtent sa femme et sa fille et détruisent la maison. Il leur répond qu'il ne viendra pas mais qu'eux peuvent venir le chercher. Il est chez un membre de sa famille.

Il est emmené au Centre de Détention d'Ofer. 3 semaines après, sa libération lui est notifiée officiellement, mais pendant 3 heures, c'est confusion. Le juge militaire dit qu'il est libéré, le commandant militaire dit qu'il va y avoir un nouveau mandat, puis démenti. Finalement au bout des 3 heures, nouveau mandat de détention administrative.

Son avocat dénonce un faux grossier : son nom a été ajouté après coup, le mandat est établi contre un militant du Hamas, ce qu'il nie être avec vigueur ;

Finalement un nouveau mandat en bonne et due forme arrive 3 semaines après son arrestation pour 6 mois de détention administrative qui seront renouvelés jusqu'en 2013.

Dans ces 3 semaines il n'a été interrogé que 10 minutes au moment de l'arrestation.

En 2012, le Groupe de Travail ONU sur la détention arbitraire adresse une communication à Israël sur les conditions de cette arrestation et de détention.

En 2016, il est convoqué par les services de renseignements israéliens qui lui disent ne doit plus parlé ni écrire sinon il aura des problèmes. Il répond qu'il écrira et dira ce qu'il veut.

En 2017 il est de nouveau arrêté à son domicile. Toujours le même procédé : violence, nombreux soldats. Il est placé en détention administrative 3 mois.

Ahmad Qatamish a alors 66 ans. Sa femme dit qu'il a déjà passé 13 ans emprisonné dont 10 en détention administrative, qu'il souffre de plusieurs maladies chroniques et qu'il ne pourra pas avoir ses traitements en prison.

Il souffre entre autres de troubles de l'oreille interne, vertiges, maux de tête et pertes de connaissance. Probablement dus à la torture.

En décembre 2019 il est à nouveau arrêté, libéré sous condition 8 jours après, mais en même temps mis en détention administrative ce qui est contradictoire.

En juillet 2020, il est condamné pour présence à un rassemblement illégal (il a donné une conférence à l'Université de Birzeit). Il est condamné à de la prison avec sursis, mais en même temps, placé en détention administrative. C'est incohérent.

Les associations internationales. (Amnesty International, Human Rights Watch) se sont mobilisées pour lui à plusieurs reprises. L'Union Européenne, l'ONU, sont intervenues auprès d'Israël.

Il s'est toujours exprimé fortement : critique de la politique d'Israël, des accords d'Oslo, de l'Autorité Palestinienne et des divisions palestiniennes. Il est pour la solution à un Etat.

Il a soutenu la grève de la faim des prisonniers en détention administrative en 2017.

Cet exemple montre bien l'utilisation par Israël de la détention administrative lorsqu'ils n'ont pas d'éléments permettant d'inculper et juger une personne. Les militants palestiniens pensent que la détention administrative est le meilleur moyen pour éloigner les personnes influentes de la société palestinienne

Ahmad Qatamish a juste utilisé sa parole et sa plume.

La détention administrative

Aujourd'hui il y a 4450 prisonniers dont 440 en détention administrative.

En droit international, la détention administrative doit être à des cas exceptionnels : lorsque la sécurité d'un Etat est gravement menacée.

Israël se considère en état d'urgence depuis sa création en 1948. Il utilise une loi du mandat britannique et a légiféré à son tour sur la détention administrative : elle peut être utilisée lorsque la sécurité de la zone et/ou de l'Etat sont menacées et pour garder des preuves secrètes.

En pratique les commandants militaires ont les mains libres pour en décider.

L'ordre de détention administrative doit être contre-signé par un juge militaire ou un procureur.

On voit que, pour Ahmad Qatamish, à plusieurs reprises le tribunal militaire a dit qu'il n'y avait pas assez de preuves secrètes ou qu'il fallait le libérer à la fin d'une période de détention administrative, mais les commandants militaires prolongeaient la détention.

Des enfants palestiniens sont aussi placés en détention administrative

Les grèves de la faim :

Les prisonniers politiques palestiniens ont fait plusieurs grèves de la faim, collectives et individuelles. En 2012, 2000 prisonniers pendant un mois. Un accord a été conclu.

En 2014, nouvelle grève collective pendant 63 jours.

En 2017, grève des prisonniers contre la détention administrative et les conditions de de détention en général.

Des grèves individuelles aussi : la plus marquante, celle de Maher Al-Akhras en 2020, pendant 100 jours. Il a obtenu sa libération ; mais à quel prix pour sa santé !

Malgré les accord conclus parfois avec les prisonniers à la suite des grèves, la détention administrative est toujours aussi utilisée.

Conclusion

Ceci n'est qu'un aspect de ce qu'est être prisonnier politique palestinien. Cet exemple a été choisi pour montrer l'arbitraire de la détention administrative et le harcèlement que cela représente pour le prisonnier et sa famille.

Bien d'autres aspects pourraient être traités : la torture, l'isolement, la privation de visites, les problèmes de santé qui sont énormes, et le cas des enfants prisonniers.....